



# La dot dans le Code civil : aspects contemporains et historiques + droit musulman

Actualité législative publié le 15/04/2022, vu 6347 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

De la dot dans le Code civil : aspects contemporains et historiques + douaire en droit musulman : le mahr

## Code civil, dila, légifrance :

### Article 959

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2007

[Modifié par Loi n°2006-728 du 23 juin 2006 - art. 9 \(\) JORF 24 juin 2006 en vigueur le 1er janvier 2007](#)

Les **donations en faveur de mariage** ne seront pas révocables pour cause d'ingratitude.

Source à jour :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006433943/2019-04-19](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006433943/2019-04-19)

### Article 1438

Si le père et la mère ont **doté** conjointement l'enfant commun sans exprimer la portion pour laquelle ils entendaient y contribuer, ils sont censés avoir **doté** chacun pour moitié, soit que la **dot** ait été fournie ou promise en biens de la communauté, soit

qu'elle l'ait été en biens personnels à l'un des deux époux.

Au second cas, l'époux dont le bien personnel a été constitué en **dot**, a, sur les biens de l'autre, une action en indemnité pour la moitié de ladite **dot**, eu égard à la valeur du bien donné au temps de la **dotation**.

## Article 1439

Modifié par Loi n°85-1372 du 23 décembre 1985 - art. 18 () JORF 26 décembre 1985 en vigueur le 1er juillet 1986

La **dot** constituée à l'enfant commun, en biens de la communauté, est à la charge de celle-ci.

Elle doit être supportée pour moitié par chaque époux, à la dissolution de la communauté, à moins que l'un d'eux, en la constituant, n'ait déclaré expressément qu'il s'en chargerait pour le tout ou pour une part supérieure à la moitié.

## Article 1440

La garantie de la **dot** est due par toute personne qui l'a constituée ; et ses intérêts courent du jour du mariage, encore qu'il y ait terme pour le paiement, s'il n'y a stipulation contraire.

### Source à jour :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006165610/#LE](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006165610/#LE)

### DE PLUS :

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Dot>

<https://www.agefiactifs.com/droit-et-fiscalite/article/la-dot-un-dispositif-fiscalement-interessant-et-75664>

### HISTOIRE DU DROIT DOTAL EN PROVENCE D'ANCIEN RÉGIME :

<https://books.openedition.org/puam/864?lang=fr>

### HISTOIRE DU DOUAIRE :

<https://www.cnrtl.fr/definition/douaire>

[https://www.publications.efrome.it/opencms/opencms/Fran%C3%A7ois\\_Bougard/dots\\_et\\_douaires\\_8c2e-11e0-9a66-000c291eeace.html](https://www.publications.efrome.it/opencms/opencms/Fran%C3%A7ois_Bougard/dots_et_douaires_8c2e-11e0-9a66-000c291eeace.html)

<https://www.pourquoi.com/francais/pourquoi-douaire-est-differente-dot.html>

[https://www.herodote.net/dot\\_douaire-mot-185.php](https://www.herodote.net/dot_douaire-mot-185.php)

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Douaire>

**LE DOUAIRE OU MAHR EN DROIT MUSULMAN :**

<https://fr.wiktionary.org/wiki/mahr>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Mahr>

<https://www.culture-islam.fr/contrees/maghreb/abu-l-hasan-ac-caghir-fes-droit-du-douaire-v-1300>

<https://www.notrereigionislam.com/detail.asp?Aid=6472>